

Catalogue Formations

2023 - 2024



Formations organisées par la FD CIVAM 30 à destination des agricultrices, agriculteurs, porteuses et porteurs de projet

Spécial
Élevage

PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES AGRICULTURE BIO



AGROFORESTERIE

PLANTES SAUVAGES

TRANSFORMATION

DIVERSIFICATION



ACCUEIL ÉDUCATIF À LA FERME

AGRITOURISME

OUTILS & COMMUNICATION



www.civamgard.fr

Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

Comment m'inscrire ?

L'inscription à toutes nos formations s'effectue en ligne !

Conditions générales

Pour connaître les conditions d'accès et les conditions générales, reportez-vous en pages 6 et 7.

→ **Inscrivez-vous le plus tôt possible et jusqu'à 5 jours ouvrés avant la formation.**
Au delà, informez-nous de votre inscription au 06 33 29 91 44, une fois le formulaire complété.

Lien vers le formulaire d'inscription CIVAM 2023-2024, cliquez ici.

Je m'inscris via le formulaire en ligne

1



Pensez à sélectionner "Recevoir une copie en fin de formulaire" pour garder une trace de votre inscription ! Pour les éventuelles formalités administratives, c'est l'organisme CORAL qui prendra contact avec vous, 1 à 2 semaines avant la formation

• Vous pouvez bien sûr remplir plusieurs bulletins au cours de la saison, au fur et à mesure de vos choix de formation.

• *Vous ne pouvez pas accéder au bulletin en ligne ? Vous avez une question ?* N'hésitez pas à nous envoyer un mail (formation@civamgard.fr) ou à nous appeler 06 33 29 91 44. Nous vous renverrons le lien et/ou nous organiserons une inscription par téléphone ou par voie postale.

Catalogue 2023 - 2024 de la FD CIVAM du Gard Téléchargez-le ici !

Retrouvez toutes nos formations (87 au total) !

2

Nous vous invitons à adhérer à la Fédération Départementale des CIVAM du Gard*



Je me connecte sur le site Internet d'HelloAsso (www.helloasso.com) pour accéder au bulletin d'adhésion en ligne : taper "FD CIVAM du Gard" dans la barre de recherche à côté du logo d'Helloasso.

...pour soutenir le développement de l'**agroécologie** et de l'**agriculture biologique (AB)**.

...et bénéficier de nos services.

Voir les conditions d'adhésion en page 71.

► **Si vous êtes de l'Hérault,** l'adhésion s'effectue auprès du CIVAM Bio 34. Renseignement au 04 67 06 23 90 ou sur : <https://bio34.com/adherez>



Pensez au co-voiturage !

Peu de temps avant la formation, nous communiquons (après accord préalable) les coordonnées des participants à la formation afin de vous permettre d'organiser du co-voiturage.

Foire aux questions !

Vous avez une question sur une formation en particulier ? Contactez le responsable indiqué sur la fiche de la formation.

Le lieu n'est pas mentionné ?

Cela signifie que nous choisirons le lieu de la formation en tenant compte au mieux des personnes inscrites et de leur localisation géographique.

● Créer son atelier avicole bio : poules pondeuses et volailles de chair

C1

Durée 2 jours

DATES 9, 16 Nov. 2023

Lieux Vacquières, Lodève (34)

Intervenant Max Haefliger, formateur en aviculture bio

Objectifs

- Comprendre les éléments techniques, réglementaires, économiques et commerciaux nécessaires à la création d'un atelier de volailles de chair et/ou de poules pondeuses en agriculture biologique.
- Être capable de concevoir un atelier avicole bio.

co-organisation CIVAM Bio 34

Inscrivez-vous : voir page 4 - Contact : Aurélie GIBERT - 07 69 91 39 93 - gibert@civamgard.fr

Cette formation s'adresse à toutes personnes souhaitant créer un atelier avicole bio (pondeuses et/ou chair). Que vous ayez envie d'en faire votre atelier principal ou de diversifier votre production, cette formation vous permettra d'acquérir l'essentiel pour la mise en place d'un tel atelier.

Programme

Jour 1

- Visite d'un atelier de poules pondeuses bio.
- Infrastructures : poulaillers, parcours, chauffage, éclairage.
- Matériel : mangeoires, abreuvoirs, perchoirs, pondoirs.
- Cycle d'élevage en bio.
- Spécificité de la vente avec intermédiaires.

Jour 2

- Visite d'un atelier de volailles de chair avec tuerie.
- Conduite sanitaire.
- Normes réglementaires.
- Circuits de commercialisation.
- Plan d'alimentation.



● Des volailles en bonne santé

C2

Durée 2 jours

DATES 27, 28 Fév. 2024

Lieu Lattes (34)

Intervenante Dr Nathalie Laroche, vétérinaire du groupement Zone Verte, formée au bien-être animal par l'ITAVI

co-organisation CIVAM Bio 34

Inscrivez-vous : voir page 4

Objectifs

- Savoir repérer et observer les symptômes les plus fréquemment rencontrés en élevage avicole de plein air.
- Prévenir ou guérir les maladies à l'aide d'une pharmacie minimale.
- Connaître les différents outils de détection.
- Devenir plus autonome dans les prises de décisions et acquérir des réflexes de soins en médecines naturelles.

L'élevage de volailles, poules pondeuses, poulets de chair, nécessite d'acquérir des réflexes simples pour maintenir les animaux en bonne santé tout en veillant à ne pas répandre dans l'environnement des résidus de produits allopathiques. Cette formation, labellisée bien-être animal, est réalisée par une vétérinaire expérimentée en aviculture. Elle permet de vérifier ses pratiques et de disposer d'outils pertinents dans le respect du cahier des charges de l'AB.

Programme

- Rappel des besoins essentiels des volailles pour s'adapter aux aléas climatiques et autres stress.
- Notions de réglementation (salmonelles).
- Présentation des principaux problèmes des volailles : picage, parasites externes, ponte irrégulière... et manière de les éviter en AB.
- Description des outils mis en place en prévention et en curatif dans une ferme avicole.
- Mise en évidence des différents facteurs favorisant des pathologies en élevage de volailles : rappel biologie/physiologie de l'animal, présentation de 8 cas cliniques vécus et propositions d'évolution.

C3 • Concevoir son centre de conditionnement d'œufs - C.E.O



Durée 2 jours

DATES 13, 14 Décembre 2023

Lieu Hérault

Intervenant

Jean-Jacques Garbay, Agriculteur bio (céréales et anciennement volailles) et formateur indépendant en élevage de volailles bio depuis 2008

Objectifs

- Concevoir un centre de conditionnement d'œufs.
- Rédiger un dossier d'agrément.
- Construire une mireuse à plateaux.

Inscrivez-vous : voir page 4

Contact : Aurélie GIBERT
- 07 69 91 39 93 - gibert@civamgard.fr

En élevage de poules pondeuses avec ventes en circuits courts, les éleveurs ne peuvent vendre leurs œufs à un intermédiaire qu'à condition de les emballer dans un centre agréé. La démarche d'obtention de l'agrément est complexe pour les petits élevages. Le but de cette formation est de permettre à ces petits élevages la mise en place d'un C.E.O adapté et agréé. Une attes-

tation de formation à la conduite d'un C.E.O est délivrée à la suite de cette formation. Cette formation vous permet de construire votre propre mireuse à plateaux (voir photos) qui sera transportable en voiture. Une contribution de 150 euros est demandée pour chaque stagiaire, afin de commander le matériel pour la construction de la mireuse.

Programme

Jour 1 - Apport théorique

- Réglementation : cadre européen, HACCP.
- Œuf, maîtrise sanitaire et étiologie de la poule.

Jour 2 - Mise en pratique

- Rédaction d'un dossier d'agrément.
- Autoconstruction et maîtrise d'une mireuse à plateaux.



co-organisation CIVAM Bio 34

Vous êtes intéressé-e pour réaliser cette formation ?
Merci de nous contacter le plus tôt possible
(pour la commande de matériel).

Rejoignez-nous !

Adhésion
FD CIVAM du Gard



**Tarif
Agriculteur**

**0,2 % du chiffre d'affaires annuel
avec un minimum de 70 € et un maximum de 390 €**

Exemple pour une exploitation faisant 40 000 € de chiffre d'affaires annuel, l'agriculteur paiera 80 € d'adhésion

**Autre
cas**

**pour les porteurs de projet ou agriculteur
en difficultés financières : 40 €**

Une adhésion payée au cours du deuxième semestre 2023 couvrira l'année 2024 !

Pourquoi
adhérer ?

Soutenir une association locale
qui œuvre pour...

Valoriser une
agriculture bio
et locale,
nourricière

Contribuer à
promouvoir
l'agroécologie
dans son territoire

Contribuer à appuyer le
développement de
l'agriculture biologique

...et qui fait le lien
entre Agriculture et Société



Les adhérents peuvent solliciter l'équipe de la FD CIVAM du Gard !
pour les accompagner sur des projets collectifs

Par exemple, nous accompagnons des groupements de producteurs réunis autour d'un objectif commun : mutualiser des moyens de transformation, créer des filières locales, organiser le compostage de déchets verts, approvisionner collectivement un magasin en légumes...

216 Chemin de Campagne
30250 SOMMIERES
fd@civamgard.fr
www.civamgard.fr



A29 • Agroforesterie et élevage



Durée 1 jour +
10h30 à distance

DATE 1^{er} Décembre 2023

Lieu Anduze



- Comment améliorer le confort de ses animaux ?
- Comment produire un complément alimentaire de 1^{er} choix, tout en gérant autrement la productivité de ses prairies ?
- Comment limiter l'accumulation des déjections et les risques de parasitisme ?
- Comment améliorer l'intégration paysagère de ses bâtiments ?

L'agroforesterie peut apporter un certain nombre de bénéfices à votre système d'élevage notamment par l'adaptation au changement climatique, mais quelles sont les difficultés techniques et les limites de ces pratiques ? Comment les dépasser ?

Inscrivez-vous : voir p.4 - Contact : Aurélie GIBERT - 07 69 91 39 93 - gibert@civamgard.fr - co-organisation CIVAM Bio 34



CORAL, l'organisme régional avec lequel nous mutualisons nos formations, assure le portage administratif de nos formations.

Une fois votre inscription réalisée et les possibilités de prise en charge étudiées avec nous, c'est CORAL qui se charge des éventuelles formalités administratives (vérification de l'éligibilité VIVEA, édition des devis et conventions pour les autres financements, etc.).

Une à deux semaines avant le début d'une formation, vous recevrez un mail de CORAL avec leurs CGV (Conditions Générales de Vente) ainsi que la fiche standardisée de la formation.

Contact CORAL : formation@coral-occitanie.org

Tél. 06 58 40 55 03

Contact FD CIVAM 30 : formation@civamgard.fr

Tél. 06 33 29 91 44

1 Public cible

Priorité aux exploitants agricoles, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants solidaires et porteurs de projet en cours d'installation

Le nombre de places étant limité, les premiers inscrits seront les premiers servis !

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter afin d'étudier les aménagements possibles

Pour les autres personnes, contactez-nous afin de vérifier les possibilités de participation.

• Vous êtes bénévole d'une association et certaines de nos formations vous intéressent ? Contactez-nous, nous sommes susceptibles de vous y accueillir !

2 Coût et prise en charge des formations

→ Contributeur VIVEA

Contributeurs VIVEA
agricultrice ou agriculteur
chef d'exploitation,
cotisant solidaire, conjoint
collaborateur, aide familial,
associé d'exploitation

+

Porteurs de projet en PPP
(Plan de Professionnalisation
Personnalisé)

=

Formation prise en charge par VIVEA
dans la limite du plafond
annuel de prise en charge
par VIVEA,
à 3 000 € pour 2023.

Reportez-vous pages 65 et 66 pour connaître, selon les formations choisies, le montant qui sera déduit de votre crédit annuel.

• IMPORTANT

• Consentement électronique :

peu de temps avant la formation, vous recevrez un mail de VIVEA vous demandant de donner votre accord pour la prise en charge de votre formation. Cela remplace la «fiche contributeur» qui était à remplir en début de séance. Il est impératif de cliquer sur «Je valide» avant de venir en formation.

• Pour plus de détails et pour connaître en cours d'année votre crédit disponible, consultez le [tutoriel sur le site web de VIVEA](#).

• Pour être pris en charge par VIVEA, vous devez être à jour de vos cotisations MSA : Une attestation pourra vous être demandée.

• Si vous êtes en parcours PPP, votre PPP doit mentionner la thématique de la formation.

La prise en charge par VIVEA est conditionnée à l'impossibilité de mobiliser un autre financement (CPF, Pôle emploi...). Certaines thématiques de formation ne sont pas couvertes pour les parcours PPP, renseignez-vous auprès de votre conseiller PPP ou contactez-nous.

→ Salariés

Votre fonds de formation (ou OPCO, Opérateur de Compétences) peut prendre en charge tout ou partie de votre formation : contactez votre employeur.

Pour les salariés du secteur agricole, leur OPCO, OCAPIAT, au travers de son dispositif "Boost" Compétences", peut prendre en charge 45 % du coût de la formation, incluant les frais pédagogiques, ainsi qu'une indemnisation forfaitaire du temps de travail.

A titre d'ordre de grandeur, pour un coût journalier de 220 €, le reste à charge pour l'employeur est d'environ 85 €.

La demande de prise en charge peut être introduite avant ou même après la formation.

• Plus d'infos sur :

<https://www.ocapiat.fr/wp-content/uploads/fiche-de-presentation-BOOST-COMPETENCES-OCAPIAT.pdf>

et par mail : julie.benoit@ocapiat.fr

Nous nous chargeons, avec CORAL, de fournir toutes les pièces du dossier (devis, convention, programme). N'hésitez pas à nous contacter pour plus de précisions !

→ Demandeurs d'emploi

Vous pouvez demander à Pôle Emploi (même si vous n'êtes pas indemnisé) de mobiliser l'AIF (Aide individuelle à la Formation) pour financer vos formations. **Contactez-nous 1 mois avant la première formation souhaitée** pour que nous établissions un devis pour Pôle Emploi (établi à environ 220 € par journée et généralement de 90

à 150 € pour les modules en distanciels). Il suffit de nous le mentionner lorsque vous remplissez le formulaire d'inscription en ligne à nos formations. **Si vous souhaitez réaliser plusieurs formations, nous pouvons éditer un devis unique.** Si nécessaire, nous vous rappelons.

→ Indépendants

• Vous cotisez à l'URSSAF ?

Vous vous acquittez donc de la contribution à la formation professionnelle (CFP) : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23459>

Vous pouvez en contrepartie obtenir une prise en charge de vos frais de formation.

Pour plus d'information et pour savoir où vous adresser en fonction de votre secteur d'activité (libéral, commerce, artisanat, artiste...) :

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31148>

→ Autofinancement

Vous allez financer vous-même votre formation ?

Contactez-nous pour établir un devis (un tarif journalier préférentiel vous sera proposé) !

• A noter...

Nos formations ne sont pas éligibles au CPF.

Fédération Départementale des CIVAM du Gard

Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural



■ Missions *Animer - Former - Accompagner - Sensibiliser - Défricher -*

- Accompagner la transition agricole vers l'Agriculture Biologique et l'agroécologie.
- Faire le lien entre agriculture et société.
- Rendre accessible une alimentation bio et locale.

Une ASSOCIATION

60 ans
d'actions
& de
convictions !

■ Champs d'intervention

- ◆ Agriculture Biologique
- ◆ Agroécologie
- ◆ Formation
- ◆ Création d'activités - Emploi
- ◆ Education & Sensibilisation
- ◆ Circuits courts & Alimentation
- ◆ Agritourisme - De Ferme en Ferme
- ◆ Projet création d'un Tiers Lieu



Quelques actions phares

- Formations et journées techniques
- Compostage collectif à la ferme
- Accompagnement des jardins collectifs
- Défis Alimentation
- «Le Gard de Ferme en Ferme»
- Ateliers grand public jardin, cuisine bio...
- Expositions et éditions de livrets...

■ Moyens pour agir

- Une fédération départementale
- Des groupes CIVAM locaux et/ou thématiques
- Une équipe de salariés et d'administrateurs
- Des partenaires techniques et financiers
- Un réseau national et régional



FD CIVAM du Gard

216 Chemin de Campagne 30250 SOMMIÈRES

Pôle Formation tél.06 33 29 91 44

formation@civamgard.fr

www.civamgard.fr

Organisme de formation déclaré en Préfecture

 Suivez l'actualité
de nos formations
et de nos actions
 sur Facebook
 Instagram, Twitter

